



Pension alimentaire, peut - on demander plus ?

Par **elodie87**, le **29/09/2009** à **17:11**

Bonjour,

Lors d'un divorce, si le père donne 300 € de pension alimentaire (pour 2 enfants), la mère est - elle en droit de demander plus pour des dépenses supplémentaires comme des cours de guitare par exemple ou doit - elle se contenter de la pension ?

Merci d'avance. Elodie

Par **p0ca**, le **30/09/2009** à **09:43**

Bonjour,

Tout dépend des modalités du jugement, s'il n'est pas stipulé que le père y a une obligation de participation aux frais annexes, la pension est censée couvrir tous les frais, et donc il n'a rien à verser en plus.

A la mère d'engager une procédure pour faire modifier le jugement si besoin.

Par **louloute59**, le **22/06/2010** à **14:43**

C'est au parent qui a la garde des enfants de payer les loisirs des enfants auf en cas de contre indication dans l'ordonnance.